

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. J. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

Lire à la 2^e Page

LE COMPTE-RENDU

DE LA

RÉUNION ÉLECTORALE

DE L'ÉLYSÉE

AUDITION DES CANDIDATS

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

La candidature officielle fleurit en Corse; M. Clovis Hugues a dénoncé le fait. M. Cazot qui n'est pas toujours habile, s'y est pris d'une si singulière façon pour le nier, qu'à défaut de l'assurance, le doute subsiste toujours.

C'est un scandale, voilà tout. Le président du Conseil a des sympathies pour M. Emmanuel Arène, il désire son triomphe en Corse. Des juges de paix combattent le candidat selon le vœu de M. Gambetta; ces juges de paix sont révoqués. Et comme le jeune publiciste a la plaisanterie aimable, il écrit à ses amis en leur annonçant cette hécatombe: «La suite au prochain numéro.» La lettre est vraie, l'auteur ne la renie pas. Donc ces juges de paix ont été destitués pour avoir déçu à un candidat, et ce candidat est précisément le candidat agréable, comme l'on disait sous l'empire, quand on avait des scrupules.

M. le garde des sceaux, s'il eût eu quelque adresse, eût répondu à M. Clovis Hugues que ces fonctionnaires avaient été sacrifiés pour s'être mêlés de questions politiques, qu'ils avaient appuyé, selon leur opinion, les candidatures du bonapartiste, de M. Arène ou de M. Groussset, on aurait souri d'incrédulité, peut-être; du moins, les complaisants auraient fait mine de croire. M. Cazot a fait plus de lumière dans le débat. Il a déclaré qu'évidemment la candidature officielle avait reparu dans l'arrondissement de Corte, seulement, en faveur du candidat intransigeant. Les juges de paix ont été révoqués pour avoir manqué de respect à M. Paschal Groussset. Nous étions loin de penser que le gouvernement de M. Gambetta était capable de telles complaisances pour un ancien membre de la Commune.

Explication malheureuse; si la candidature officielle doit être extirpée, c'est surtout en Corse. Cette île est un

foyer de conspiration, depuis quelques années, pourtant, l'élément démocratique la vivifie. Les idées de liberté, de progrès effacent peu à peu la légende impériale, dans le pays qui se vengea d'avoir été acheté par Louis XV, en donnant Napoléon.

La pression gouvernementale ne peut que faire renaître les conflits, les vendetta des urnes, les élections où l'on se bat autant à coup d'escopette qu'à coup de bulletins. La Corse vient à la République; c'est d'un bon augure. Mais pour juger pleinement de sa transformation, il faut que les élections soient des critères vrais. Chaque pas vers l'esprit nouveau ne doit pas lui être dicté par les complaisants du pouvoir, mais par les sentiments qui sont en elle. Il faut enfin, que la Corse envoie un représentant et non une créature.

La candidature officielle est un legs impérial; elle devait disparaître avec le funeste régime qui n'a vécu que par elle. Les rastels de M. Calvet-Rognat ne sont plus de saison. On ne vote plus dans des soupères. Le suffrage universel se respecte, il n'emploie pas les procédés de Robert-Houdin. On a le scrupule de ne plus déposer de bulletin dans un chapeau, système éminemment commode, qui rappelait l'oumelette fantastique: les électeurs votaient rouge il sortait un candidat vert. Nous voudrions pouvoir dire: autre temps, autres mœurs.

Il n'en est pas ainsi. Il plaît à M. Gambetta de donner à M. Emmanuel Arène, un siège de député, en échange de petits services rendus, on casse des juges suppléants, des juges de paix, ce sont des manœuvres caractérisées. Et c'est la Corse, la Corse si longtemps livrée sans défense aux manœuvres bonapartistes, qui en est le théâtre.

L'explication donnée par M. Cazot a été fort bien accueillie par la Chambre. Elle le sera peut-être plus mal par le pays. On la croyait extirpée à jamais, cette candidature officielle: on se trompait, c'est toujours le même roman; à l'épopée napoléonienne succède l'épopée gambettiste. Et M. Emmanuel Arène, journaliste-folâtre, nouveau venu dans la politique, se charge de commenter le feuilleton, avec cette petite phrase si courte et si belle de promesse: «La suite au prochain numéro.»

Qu'il soit permis d'espérer, cependant, pour l'honneur de la démocratie et du suffrage universel, que ce numéro là ne viendra pas.

Georges LÉVELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fu télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 22 novembre.

L'Eglise et l'Etat

M. Gambetta soumettra prochainement à la commission d'initiative un projet de loi tendant à réglementer dans l'esprit concordataire les relations entre l'Eglise et l'Etat.

Défaut d'interpellation

Le gouvernement est sérieusement inquiet du parti pris de ne pas l'interpellier et de la conspiration du silence qui prive le président du conseil de ses effets oratoires.

Le traité de commerce italien

On ne croit pas que les Chambres puissent se séparer avant le 1^{er} décembre. Le gouvernement tient en effet à ce qu'elles votent avant la clôture de la session extraordinaire le traité de commerce avec l'Italie.

Les enterrements civils

MM. Chevandier, Bosc, Escanyé, Devade, Deniau, Rathier, Datas, Ordinaire, Beauquier, Greppo, Rogues de Filhol, Richard, Madier de Montjau et Bizarrelli ont déposé une proposition sur les enterrements civils qui n'est que la reproduction de celle déjà soumise à l'ancienne Chambre par ces mêmes honorables. Elle contient douze articles tendant à assurer la liberté absolue des enterrements d'après le culte auquel appartient le défunt par son baptême, s'il est mort sans avoir fait connaître sa volonté, ou suivant sa volonté affirmée avant son décès en présence de témoins. Les maires ne pourront apporter aucune entrave ou restriction au convoi civil ou autre, et les honneurs civils ou militaires seront attribués aux personnes qui y ont droit, sans s'occuper du caractère de leurs funérailles.

Une nouvelle Commission

M. Ballue a demandé hier, à la Chambre, la nomination d'une commission de vingt-deux membres à laquelle seraient renvoyées toutes les propositions ayant trait à notre organisation militaire.

Démission de M. Schérer

M. Schérer, sénateur inamovible, vient de donner sa démission de membre de la gauche sénatoriale, à la suite d'une discussion dans laquelle ce groupe s'est montré favorable à la révision de la Constitution.

La Commission sénatoriale

Une réunion de la commission sénatoriale a décidé, sur la proposition de M. Casimir Fournier, qu'on entendrait M. Cazot.

L'objet de la proposition est de procurer à des concessionnaires des terres domaniales en Algérie, ayant les moyens pécuniaires pour les mettre en valeur.

M. Musnier de Pleignes est nommé conseiller à la Cour des comptes; il est remplacé à la direction du mouvement général des fonds, par M. Gay, sous-directeur aux finances.

Un Complaisant

On assurait hier dans les couloirs que l'oiseau rare était enfin trouvé: l'oiseau rare, c'est M. Buvignier, député de Verdun, qui aurait consenti à interpellier complaisamment le gouvernement. La nouvelle mérite confirmation.

Proposition Barodet

La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Barodet sur la révision de la Constitution et elle a chargé M. Barodet de rédiger le rapport.

Le Crédit foncier

Le bruit du remplacement de M. Christophle, par M. Constans comme gouverneur du Crédit foncier est dénué de fondement.

M. Gambetta à la commission des crédits

M. Gambetta est venu à 2 h. 1/4 à la Chambre, il s'est rendu immédiatement à la commission des crédits; il était fort entouré.

M. Gambetta était accompagné de MM. Allain-Targé, Boutin et par le sous-secrétaire d'Etat de la guerre.

M. Wilson

L'attitude hostile de M. Wilson au sein de la commission des crédits est très commentée: on est surpris que M. Wilson ait partie d'un cabinet dont il désapprouvait les actes.

Candidature Léon Say et Chris

M. Léon Say déclare qu'il est uniquement candidat dans Seine-et-Oise; dans les Alpes-maritimes, c'est M. Chris qui est sans concurrent.

Réunion du conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

SÉNAT

Séance du 22 novembre

PRÉSIDENCE DE M. RAMPON

La séance est ouverte à 2 heures
DEMANDE D'ANNULATION DU SCRUTIN DU 19 NOVEMBRE

M. Griffe demande l'annulation du scrutin du 19 novembre. Il dit que le nombre des votants étant de 250, la majorité absolue doit être de 125.

Or, M. Voisin n'a obtenu que 224 voix: cinq bulletins blancs ont été trouvés dans l'urne, entrant en ligne de compte dans le calcul de la majorité.

M. le Président répond que les secrétaires ayant fait un rapport déclarant que l'élection est valable, il ne peut que donner acte de la déclaration de M. Griffe, et que les secrétaires feront un nouveau rapport.

La droite proteste.
MM. le Guay et Clément protestent au nom de la droite contre la théorie de M. Griffe, qui, à son tour, dépose sa protesta-

tion qu'il discutera le jour de la proclamation du vote.

On sait que la proclamation doit avoir lieu, aux termes du règlement, trois jours francs après l'élection.

Après l'adoption de quelques projets d'intérêt local, la séance est levée à 2 heures 30 minutes.

La prochaine séance aura lieu jeudi à trois heures.

TRAITEMENT

DES

Titulaires des nouveaux Ministères

Paris, 23 novembre.

Le conseil s'est également occupé aujourd'hui, comme dans le conseil d'hier, de la préparation d'un projet de loi relatif au traitement des ministres et sous-secrétaires d'Etat nouvellement créés. Le projet sera déposé jeudi sur le bureau de la Chambre.

LE MINISTÈRE DES ARTS

Le crédit demandé pour le ministère des arts est peu différent de celui demandé pour celui de l'agriculture.

PROPOSITION DE RECTIFICATION DU BUDGET

Avec le dépôt de projet pour les crédits, le gouvernement déposera une proposition portant rectification du budget au point de vue de la répartition des chapitres afin d'obtenir la concordance de ceux-ci avec les nouveaux ministères et les changements dans leur administration.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le crédit demandé par le gouvernement pour le ministère de l'Agriculture est de 250,000 francs, pour le traitement du ministre, l'installation des services et la location de l'immeuble: l'exiguïté des locaux actuels rendant impossible l'organisation des bureaux.

LES JOURNAUX

— Le Journal des Débats dément que M. Léon Say ait l'intention de poser sa candidature au Sénat dans les Alpes-Maritimes. M. Léon Say se présentera dans Seine-et-Oise.

— Le Gaulois croit savoir que M. Constans serait nommé gouverneur du Crédit foncier, en remplacement de M. Christophle.

— Suivant le Paris-Journal M. Bardoux serait nommé conseiller d'Etat.

— L'Épénement dit que le bruit du rappel de l'amiral Jaurès, qui remplacerait M. de Choiseul, est doublement inexact.

— La Justice dit que laisser désigner par le Sénat les articles que le Congrès aura le droit de modifier, c'est rendre possible seulement un mensonge de révision.

— Le Parlement déclare qu'il importe que la réforme judiciaire soit abordée par un côté véritablement sérieux, et que des vues larges et élevées dominent le débat.

— Le Soleil pense que si l'on veut absolument modifier la loi électorale sénatoriale, il faut revenir purement et simplement, pour le Sénat, au système de l'élection à deux degrés adopté en 1870.

— La Paix dit qu'après l'élection de M. de Voisins-Lavernière, la question de révision reste ce qu'elle était; mais il faut reconnaître que l'impression produite est fautive.

— La République française dit que prétendre au droit de changer dans une constitution déjà faite tout ce qu'on veut indistinctement, c'est se déclarer en état de révolution et ouvrir une nouvelle période historique.

— D'après le Clairon, la révocation de M. Deuormandie continue à faire scandale. Les régents de la Banque de France persistent de leur côté à protester contre la nomination de M. Magnin.

— Le Figaro voit arriver le quart d'heure de Rabelais pour Gambetta, et rappelle que le baron de Hübnér a prédit, il y a sept mois, les embarras de M. Gambetta arrivant au pouvoir. Son accession doit fatalement aboutir à la guerre étrangère. La situation actuelle de la République est pareille à celle de l'Empire en 1870.

DÉCLARATION DU MINISTÈRE

Paris, 23 novembre.

Le conseil a arrêté l'ensemble de la déclaration relative aux affaires de Tunisie.

M. Gambetta l'a portée cet après-midi devant la commission des crédits supplémentaires.

Cette déclaration est brève:

Le président du conseil défendra la théorie des imputations provisoires et soutiendra que les procédés financiers du général sont inattaquables au point de vue de la comptabilité pure.

Sur la suite à donner à l'expédition, M. Gambetta a observé une certaine réserve, disant que le gouvernement pourra fournir des explications complètes, seulement après l'entière pacification de la Régence.

INTÉRIEUR

Paris, 23 novembre.

ACTES OFFICIELS

Le Journal officiel publie les nominations suivantes: M. Perron, sous-chef d'état-major du ministère de la guerre; M. Fournier, directeur de la comptabilité au ministère de la marine; M. Roubaud, directeur des Invalides de la marine.

L'Officiel publie, en outre, d'autres nominations au ministère des cultes.

LES AMBASSADES

Voici les nominations arrêtées en principe hier, au quai d'Orsay, et qui vont être soumises à la signature du président de la République.

Seraient nommés ambassadeurs, M. Ducloux à Londres, M. Challamel-Lacour à Berlin, M. de Noailles à Vienne, M. de Courcelles à Rome.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

36

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

— Sappristi! point d'émotion!... — poursuivit le docteur. — Que diable pourriez-vous craindre? — Vous avez tout pour vous... — N'allez pas compromettre vos avantages par une frayeur intempestive! — Donnez-moi le bras et venez... — Rien n'est plus sûr que de se faire attendre...

Blanche se raidit contre le trouble qui l'envahissait; — elle se commanda d'être calme, posa sa petite main sur le bras du docteur et se laissa conduire. Ce dernier ouvrit la porte du grand salon, et tous deux en franchirent le seuil.

La nuit était complètement venue. Les vingt bougies de deux candélabres placés sur la cheminée très haute n'éclairaient qu'une faible partie de la vaste pièce.

Lorsque Blanche, sortant de la pénombre, entra dans le cercle lumineux, les clartés vives illuminèrent son visage et, se jouant dans ses cheveux blonds, firent à son front comme une auréole.

Le duc se pencha vers M. de Logeryl, son gendre futur, et lui glissa dans l'oreille ces mots:

— Le docteur avait raison, c'est une tête de madone!

La jeune fille quelques pas encore, puis s'arrêta, timide, rougissante, incompa-

blement gracieuse, et fit à la duchesse une révérence de la bonne école, une révérence de fille d'honneur admise en présence de la reine.

Ensuite, se tournant vers le duc et M. de Logeryl, elle les salua, mais beaucoup moins bas, avec une admirable nuance d'humilité sans servilité.

Sous ses longs cils baissés chaste-ment Blanche voyait, ou plutôt sentait les regards de M. de Chaslin fixés sur elle avec une admiration manifeste, et son cœur battait très fort.

Antonin Frébault était radieux de voir sa protégée produire l'effet sur lequel il comptait.

Tout à coup il s'aperçut que le bras de la jeune fille tremblait de nouveau sur le sien.

— Du courage! donc! — lui-dit-il à voix basse... — tout va bien...

Puis s'adressant à madame de Chaslin, il poursuivit:

— J'ai l'honneur, madame la duchesse, de vous présenter mademoiselle Adrienne, qui serait bien heureuse si vous daigniez l'admettre à remplir auprès de vous l'emploi de demoiselle de compagnie...

— Approchez, mon enfant... — fit la malade avec le plus charmant sourire. — Présentée par notre cher docteur toutes nos sympathies vous étaient d'avance acquiesces... — Il suffit de vous voir pour être sûr que vous les méritiez.

Blanche releva la tête et, d'un air modeste mais d'une voix agitée, répondit:

— Oh! madame, il me fallait ces bonnes paroles pour calmer mon émotion et pour me donner le courage d'arrêter mes yeux sur vous... — J'ai perdu tous ceux qui m'aimaient... — Je suis seule au monde, madame... C'est triste, à mon âge, et c'est dangereux... — Je ne sais si je mérite le bien que monsieur

le docteur vous a dit de moi, mais je n'ai point le cœur d'une ingrate et, si vous daignez m'admettre à vivre auprès de vous, je vous aimerai de toute mon âme, et toute ma vie je serai reconnaissante.

Cette effusion admirablement jouée, ce langage simple et touchant, causèrent une impression profonde sur les témoins de cette petite scène.

Le docteur rayonnait de plus en plus. Armand de Logeryl trouvait la jeune fille exquise.

Le duc éprouvait un trouble dont il ne cherchait point à analyser la nature et qui lui paraissait délicieux.

Madame de Chaslin, les paupières humides, fit signe à la nouvelle venue de s'asseoir à côté d'elle et lui tendit la main.

Blanche prit cette main patricienne, charmante de forme quoique amaigrie au point d'être presque diaphane, chargée de bagues éblouissantes et la pressa contre ses lèvres.

— Adrienne, dit ensuite la duchesse d'une voix émue, si, comme je le crois, je trouve en vous une fille tendre et dévouée je serai votre mère...

— Bien jeune vous avez souffert; nous tâcherons de vous faire oublier vos chagrins. — Vous avez pleuré, nous sécherons vos larmes... — N'est-ce pas, Henry?

Ces paroles s'adressaient au duc. Blanche tourna vers lui ses grands yeux humides où, sous le réseau des longs cils, un feu voilé brillait, et parut implorer du regard.

Sous l'irrésistible rayon qui jaillissait de ces prunelles magiques le duc sentit un frisson effleurer son épiderme. Tout le sang de ses veines afflua vers son cœur.

Il fit un effort pour se dominer, et à la question de la duchesse il répondit:

— Assurément nous applaudissons au

choix de notre cher docteur, et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour rendre agréable à mademoiselle Adrienne le séjour de cet hôtel.

Ces paroles étaient banales, mais l'accent avec lequel elles étaient prononcées leur donnait un sens très particulier.

Blanche comprit si bien qu'elle tressaillit de joie.

— Alors — reprit la duchesse — c'est entendu. Ma chère Adrienne, vous voilà ma demoiselle de compagnie, ou plutôt l'enfant de la maison.

Blanche appuya de nouveau contre ses lèvres la main de Jeanne de Chaslin en balbutiant:

— Oh! madame, que vous êtes bonne! La duchesse poursuivit:

— Il nous reste à régler une question délicate... — celle des appointements...

— Les appointements seront ce que vous voudrez, madame... — répondit Blanche. — Je n'ai ni prétentions, ni ambition. — J'ai obtenu ce que je souhaitais, puisque vous me gardez près de vous... — le reste m'importe peu...

— Je ne tiens pas à l'argent. — Il faut songer à l'avenir, mon enfant... — répliqua la duchesse avec un sourire. — La personne qui vous a précédée ici, une anglaise pleine de qualités, recevait trois mille francs.

— C'est plus que je ne mérite, madame la duchesse.

— Vous en toucherez six mille...

— C'est trop... c'est beaucoup trop... — N'en parlons plus, la question est tranchée. — J'ajoute, pour mémoire, que je me charge de votre toilette...

— Vous pourriez donc vous constituer peu à peu un capital modeste... — Je tâcherai que vos occupations ne soient point une fatigue. Vous causerez avec moi. Vous m'irez la lecture. De temps en temps vous m'irez au piano, car j'aime beaucoup la musique, et vous aurez

chaque jour deux ou trois heures de liberté...

— Ah! madame la duchesse, — s'écria Blanche, — une fille ne serait pas plus heureuse auprès de sa mère!

— Je souhaite que vous pensiez toujours ainsi.

— Oh! toujours!... toujours!...

— Quand voulez-vous entrer en fonctions?

— Quand vous voudrez madame. — Je suis prête.

— Demain, alors?

— Oui, madame.

— Je vous attendrai donc à onze heures. — A demain, mon enfant.

Blanche s'était levée.

Elle allait s'incliner devant la duchesse.

Madame de Chaslin, l'attirant doucement à elle, l'embrassa sur le front.

La fausse Adrienne ne dit pas un mot, mais elle appuya son mouchoir sur ses yeux comme pour essuyer une larme.

Ce geste muet était plus éloquent que toutes les paroles.

Blanche suivit le docteur jusqu'à la voiture qui les avait amenés.

Il y monta avec elle.

— Oh!

Quant à l'ambassade de Saint-Petersbourg, le général de Courcy, à qui elle avait été offerte, l'a définitivement refusée ce matin.

Il est absolument inexact, d'autre part, que pour ce poste, il ait été question du général Farre.

Ajoutons, à ce propos, que l'ex-ministre de la guerre est sur le point de donner sa démission de sénateur inamovible, en raison de l'accueil plus que froid qu'il a reçu à la dernière séance.

Il entraînerait la Chambre haute pour la première fois depuis sa sortie du ministère, et pas un sénateur n'est venu lui tendre la main.

BUREAUX DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre de l'Intérieur a définitivement constitué son cabinet.

M. Cazelles, directeur de la sûreté, est chargé de la direction du cabinet du ministre.

M. Marcel, auditeur au conseil d'Etat, ancien chef de cabinet de M. Fallières, est nommé chef d'adjoint.

M. Grenier, auditeur au conseil d'Etat, est nommé sous-chef d'adjoint.

M. Foubert, qui exerçait les fonctions de sous-chef du cabinet sous M. Constans, est nommé chef du secrétariat du ministre.

UNE CIRCULAIRE DIPLOMATIQUE

On sait que le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a adressé, aussitôt après la formation du nouveau cabinet, une circulaire aux représentants de la République française auprès des puissances pour leur faire connaître le changement qui venait de s'opérer au sein du gouvernement.

Une nouvelle circulaire, ayant une autre portée, est actuellement en préparation au quai d'Orsay.

Dans cette circulaire, qu'il va adresser aux représentants de la France à l'étranger, M. Gambetta expliquera la politique extérieure que le nouveau cabinet compte suivre.

Il indiquera l'attitude qu'il entend conserver dans la question tunisienne : protection complète des intérêts français et européens, sans prolonger l'occupation ; exécution intégrale du traité de Bardo.

M. Gambetta soumettra probablement aujourd'hui au conseil des ministres le texte de cette circulaire.

PRÉSENTATION AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Paul Bert, ministre de l'Instruction publique et des cultes, a reçu le personnel de l'administration centrale de l'Instruction publique, hier à une heure de l'après-midi, dans la salle des séances du conseil supérieur.

M. Paul Bert était assisté de M. Chalamet, sous-secrétaire d'Etat ; tous deux avaient à leurs côtés le personnel de leur cabinet.

Les chefs, sous-chefs et employés des bureaux ont été présentés au ministre par M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, qui a prononcé une courte allocution.

M. Buisson a dit que les membres de l'administration centrale comprenaient très nettement ce qu'exigeait d'eux le gouvernement de la République.

Le ministre a répondu en remerciant M. Buisson des sentiments dont il s'était fait l'interprète et a déclaré que la situation sur laquelle son attention venait d'être appelée lui était déjà connue. Il est enfant de la maison, et dans ces dernières années, il a pris aux travaux qui s'y accomplissent, une part assez active pour les apprécier en connaissance de cause.

LE LIVRE D'OR DE LA DÉMOCRATIE

Nous dédions aux abonnés de l'œuvre de leurs redoutables dédaigns les gens de « petite naissance », les paroles suivantes prononcées, à Blois, par M. Raynal, ministre des travaux publics :

« Notre démocratie est bien une démocratie où les personnes ne sont rien, où les capacités seules peuvent se faire jour. « Un ancien petit avocat. Le président du conseil des ministres ne rougit pas d'être le fils d'un ancien et pour parler d'un plus modeste serviteur de la République, moi-même, messieurs, je suis le fils d'un colporteur. »

Ce qui vaut mieux que d'être le fils d'un duc et d'être resté un imbécille.

PROPOSITION PAPON

M. Papon dépose une proposition sur la constitution d'un réseau national de chemins de fer et le régime de leur exploitation.

1° Les concessions de toutes les compagnies d'intérêt général seront rachetées par l'Etat ;

2° Le réseau national, comprenant toutes les lignes d'intérêt général, sera divisé en réseau d'exploitation d'un maximum de 2,500 kilomètres, et groupé en trois catégories de grandes lignes nationales : lignes régionales et lignes provinciales ;

3° Le réseau de l'Etat sera en outre constitué avec des lignes ayant un caractère stratégique ne devant pas dépasser 1,000 kilomètres ;

4° L'exploitation de chaque réseau sera affirmée à des Compagnies ou entreprises sur le principe d'une régie intéressée ;

5° L'Etat conservera la libre disposition des tarifs : les entreprises d'exploitation n'ayant pas le droit de recourir au service général, de la marche des trains, de la transmission, etc.

L'ABROGATION DU CONCORDAT

Paris, 22 novembre.

Voici le texte de la proposition de loi présentée par M. Boyssat et 83 de ses collègues, au sujet de l'abrogation du Concordat.

Proposition de loi.

Article premier. — Le Concordat du 23 fructidor, an IX (10 septembre 1801) et les articles organiques du 26 messidor an IX, promulgués le 18 germinal an X, sont abrogés.

Art. 2. — Cette abrogation produira tous ses effets à partir du 1^{er} janvier 1883. — A cette date, ni le culte catholique, ni aucun autre culte, ne seront reconnus ni subventionnés par l'Etat, et aucun privilège de délégation ou

d'honneur ne pourra leur être conférés.

Ont signé :

MM. Charles Boyssat, Clémenceau, Jules Steeg, Louis Blanc, Lepère, Achard, Edouard Lockroy, Reynaud, Gatinéau, Anatole de La Forge, Alfred Naquet, Bousquet, Guichard, Barodet, Jules Roche, Camille Pelletan, Bertholon, Laisant, Ramoiville, Chavanne (Rhône), Ballue, Georges Perle, Frébault, Villeneuve-Maître, Giroud, Tony Réville, comte de Bouville-Maillieu, Roudier, Jules Maigne, Lacôte, Farcy, Germain Gasse, Rathier, Nadar, Henri de Lacretelle, Bosc, Martin Nadaud, Benjamin Raspail, Clovis Hugues, Marcou, de Lanesau, Girault (Cher), Joigneux, Talandier, Brousse, Dreyer, Maurel, Leconte (Indre), Groppo, Solis, Rogues de Felli, Bellot, Daumas, Mathé, Pradon, Bizzarelli, Mathier, Vernhes, Datas, Mesnard-Dorian, Peytral, Beauquier, Boyer-Lapierre, Desmons, Courmeaux, Dubois (Côte-d'Or), Henri Maret, Marius Chavanne (Loire), de Hédéra, Delattre, Girodet, Lefebvre, Roselli-Molet, Dutailly, Richard, Gervilly, Réache, Duportail, Gent, Escanyé, Forné, Journault, Arrazat, Boudville, Rivière, Marion, Marmottan.

ALGÉRIE & TUNISIE

Charge de chasseurs d'Afrique

Tunis, 22 novembre.

D'après les nouvelles apportées par les indigènes, il y aurait eu deux engagements sérieux entre les dissidents et nos troupes. Les chasseurs d'Afrique auraient exécuté, dans la vallée de Moghar, une charge brillante et auraient tué un grand nombre d'ennemis ; ils se seraient même laissés entraîner malgré les appels répétés des trompettes qui sonnaient la retraite et auraient massacrés tant qu'il en restait un ennemi debout, criant : « Nous vengeons nos camarades de Chellalah ! »

Dernières hostilités

Les dépêches d'aujourd'hui ne nous apprennent rien de nouveau, ni sur la campagne de Tunisie, ni sur celle d'Algérie ; elles ne font guère que confirmer, avec quelques détails supplémentaires, les renseignements que nous possédions hier.

Les indigènes, battus par la colonne Forgemol, sur la route de Gafsa, se sont rejoints en désordre dans la direction de Gabès, où ils risquent fort d'être rencontrés par la colonne Logerot, en marche sur cette dernière ville, et par conséquent, d'être battus de nouveau.

Le 18, les troupes du général Forgemol étaient à deux étapes de Gafsa, leur objectif actuel. Les autorités de la ville étaient venues à leur rencontre avec des assurances d'amitié.

En Algérie le général Delebecq est à Moghar, où il a donné des ordres pour la destruction d'un ksour abandonné par les insurgés de la région.

Dans l'Ouled-Dayer

Tunis, 22 novembre.

Le général d'Aubigny est entré sans résistance à Maghrona, d'où les chefs insurgés se sont enfuis avec vingt-cinq cavaliers.

Les colonnes Philibert, d'Aubigny et Laroque fouillent actuellement le massif de l'Ouled-Dayer.

Plusieurs douars et villages ont été razziés. Les Ouled-Dayer ont fait leur soumission.

UN SCANDALE

Paris, 22 novembre.

Une altercation survenue aux dernières grandes manœuvres entre le général en chef commandant le 11^e corps à Nantes et le colonel du 6^e, a été cause du changement subit de garnison de ce régiment.

Quelquid delirant reges plectuntur achivi.

Ce sont les malheureux officiers et soldats qui se trouvent victimes de la méintelligence qui a éclaté entre les deux chefs.

Le Phare de la Loire du 19 novembre rendant compte de cet incident scandaleux, s'exprime ainsi :

« Il est à la connaissance de tous qu'un officier général portant le panache de commandant en chef, s'est oublié ce jour-là au point de tancer publiquement un colonel. « Il était par conséquent difficile que les rapports journaliers existant entre eux dans la même ville, durassent plus longtemps. »

Nous sommes en mesure de préciser les faits.

Le général en chef Zentz d'Albais n'a pas seulement tancé, mais injurié publiquement le colonel en s'écriant : « Mais vous êtes donc la bête incarnée ! Quand on est bête comme vous, on ne reste pas dans l'armée ! »

Ces grossièretés ont été proferées non seulement en présence de nombreux officiers et soldats, mais même d'habitants de la ville, indignés d'un pareil langage dans la bouche d'un officier supérieur.

Malheureusement, nous savons que les habitudes d'invectives sont trop répandues dans l'armée. Nous pourrions citer de nombreux exemples d'officiers injurant non plus d'autres officiers subalternes, mais de malheureux soldats, et cela avec autant plus de facilité qu'ils sont assurés d'avance de la plus complète impunité. Un officier de dragons, qui porte un nom historique, s'est fait une réputation dans ce genre. Il appartient à un régiment des environs de Paris.

Le colonel du 6^e a, paraît-il, accepté sans murmure cette bordée d'invectives ; c'est son affaire. Et pourtant, il doit savoir que le règlement militaire interdit à un supérieur d'outrager un inférieur.

Mais les malheureux officiers du régiment en question, obligés de quitter du jour au lendemain une garnison où ils s'étaient installés en prévision de l'hiver à y passer, qui avaient fait leurs provisions de chauffage, renouveau leur baux, etc., ne sont pas précisément satisfaits de partir et de souffrir des pertes de leur budget déjà si

maigre et cela pour un motif complètement en dehors d'eux.

Il y a là une situation sur laquelle nous appelons l'attention du nouveau ministre de la guerre.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Les magistrats irlandais

Dublin, 22 novembre.

130 magistrats du comté de Dublin réunis, ont adopté une résolution de fidélité à la reine, promettant d'appuyer le gouvernement dans l'exécution des mesures nécessaires en Irlande.

ITALIE

L'Incident de la Chambre

Rome, 22 novembre.

L'individu arrêté pour avoir lancé un revolver dans l'enceinte de la Chambre des députés, est un Sicilien nommé Macaluso. Il est âgé d'une trentaine d'années et a déjà subi une condamnation pour blessures et tentative d'assassinat.

ESPAGNE

Chemins de fer nouveaux

Madrid, 22 novembre.

La Chambre des députés a adopté le projet d'un nouveau chemin de fer entre la France et l'Espagne et accordé une subvention de 60,000 fr. par kilomètre.

Les 15 millions que doit coûter le tunnel sous les Pyrénées seront payés moitié par la France et moitié par l'Espagne.

ALLEMAGNE

L'Election de Schlestadt

Strasbourg, 22 novembre.

Dans la circonscription de Schlestadt, M. Long, protectionniste catholique, a été élu, au scrutin de ballottage, par 6,723 voix contre 3,220 données à M. Kœckeler, candidat allemand.

ÉTATS-UNIS

Le procès de Guiteau

Washington, 22 novembre.

A la suite du coup de pistolet tiré contre Guiteau, l'accusé est conduit au tribunal avec une escorte de policemen à cheval.

Deux médecins ont témoigné que la blessure de M. Garfield était mortelle. Les témoignages à charge sont épuisés. Guiteau, autorisé à parler, a déclaré qu'il rectifierait toutes assertions émises contre lui.

TURQUIE

Séance des bondholders

Péra, 22 novembre.

Dans la séance qui s'est tenue hier à Péra, les bondholders ont autorisé la Porte, en cas d'amélioration éventuelle de ses finances, à abolir certaines taxes hypothécaires, moyennant les conditions suivantes : obtention de la majorité des voix, dans le conseil d'administration des bondholders, apport d'un équivalent effectif, administration et perception de cet équivalent par le conseil d'administration.

Exception est faite pour les tabacs, le sel et le timbre.

Le délégué allemand a demandé les conditions de la Porte au sujet de la régie des tabacs.

Server-Pacha a promis de répondre à la prochaine séance.

Les Obsèques du général Faron

Paris, 22 novembre.

Les obsèques du général Faron ont eu lieu ce matin, à l'église de l'Annonciation, à Passy ; il y avait une grande affluence de notabilités militaires.

Une chapelle ardente était établie dans la maison mortuaire, 25, rue Franklin : le corps a été exposé pendant une heure ; le deuil a été conduit par le fils et le frère du défunt.

M. Grévy était représenté.

Les cordons du poêle étaient tenus par les généraux Virgile, Rollan de Gressotte, par les amiraux de Gicquel des Touches, Lafont Roussin.

Les troupes, commandées par le général de brigade Coiffé, ont rendu les honneurs.

Pour le service des dépêches
r Allain LANDREC.

RÉUNION ÉLECTORALE

De l'Élysée

Une réunion électorale importante a eu lieu à l'Élysée.

Environ deux mille électeurs y assistaient.

Le but de la réunion consistait à entendre les divers candidats à la députation qui avaient été portés dans une précédente réunion.

Le citoyen Badinier ouvre la séance en proposant à l'assemblée de nommer un président.

Le nom du citoyen Albert est acclamé à l'unanimité.

Le citoyen Albert demande la formation du bureau.

Son nom est : Bonnard, secrétaire ; Blache et Cornillon, assesseurs.

La parole est donnée au citoyen Badinier, qui donne connaissance du rapport de la dernière commission électorale.

Le voici complet :

Rapport de la commission électorale des Républicains radicaux socialistes nommée en réunion publique le 18 courant :

Citoyens,

Voilà la commission d'abord classé les noms des candidats que vous avez bien voulu lui envoyer.

Après avoir écrit à ceux qui ne sont pas de la localité ; elle a visité ceux qui se trouvent sur les lieux.

Parmi ces derniers, voici les noms de ceux qui acceptent la candidature :

Les citoyens Javot, Gay, Joseph Thivollet, Charvet, Guyot, Garapon et Bonnoit.

Ceux qui ont refusé sont : Marc Guyot, Milleron, Tony Loup, Favier et H. Albert.

Quant aux candidats du dehors, il vous sera donné lecture des lettres et dépêches que nous avons reçues.

Citoyens, nous espérons que vous envisagerez la situation comme elle doit l'être, c'est-à-dire avec confiance, que vous aiderez la commission dans sa tâche, et que de cette période nous sortirons victorieux et au cri de : Vive la République démocratique et sociale.

Le rapporteur, BADINIER.

Le rapporteur informe que les candidatures exotiques sont celles des citoyens Sigismond Lacroix, Francisque Ordinaire, Gambon, Humbert et Amoureux.

Il est donné lecture de lettres des quatre premiers, ils acceptent la candidature.

Le citoyen Amoureux refuse.

A ce moment, le citoyen Albert informe l'assemblée qu'un nouveau candidat, le docteur Susini, de Marseille, demande à être entendu.

Le président, après avoir pris l'avis de l'assemblée, déclare que tous les noms des candidats présents vont être tirés au sort, afin de fixer l'ordre dans lequel ils doivent prendre la parole.

Le sort les désigne dans l'ordre suivant :

- 1° Citoyen Gay, conseiller général ;
- 2° Citoyen Charvet, membre du conseil des prud'hommes ;
- 3° M. Bonnoit, conseiller général ;
- 4° Citoyen Joseph Thivollet ;
- 5° Citoyen docteur Susini ;
- 6° Citoyen Guyot, instituteur ;
- 7° Citoyen Javot, conseiller municipal.

Il est procédé à l'audition des candidats.

1° LE CITOYEN GAY

Le citoyen Gay dit qu'il est un des soldats de la démocratie avancée, radicale et intransigente qui a toujours demandé les réformes révolutionnaires et pacifiques.

Il désire voir se réaliser l'idée d'une candidature ouvrière.

Il déclare que successivement conseiller municipal, maire de Caluire, conseiller d'arrondissement, conseiller général, il a toujours défendu le peuple et s'est toujours élevé contre les abus.

Il dit que la démocratie si avancée du troisième arrondissement, peut faire un grand acte en envoyant un ouvrier à l'Assemblée.

Il déclare qu'il reste le serviteur dévoué de la démocratie.

2° LE CITOYEN CHARVET

Le citoyen Charvet remercie ceux qui ont songé à lui, mais il croit devoir refuser la candidature.

Un travailleur serait seul et isolé dans une pareille Chambre. C'est pour ce motif qu'il décline l'offre qui lui est faite.

3° LE CITOYEN BONNOIT

Le citoyen Bonnoit est à la disposition des électeurs. Depuis neuf ans, il a successivement représenté, soit comme conseiller d'arrondissement, soit comme conseiller municipal et conseiller général, la démocratie de la Guillaudière.

Il a toujours suivi une ligne de conduite franchement radicale. Il croit enfin le moment venu d'aborder les grandes lignes de réformes qui ont surgi depuis la fin de l'empire et auxquelles tout le monde aspire.

L'orateur développe ensuite son programme.

Il dit qu'il ne pense qu'un candidat ouvrier aille à la Chambre, car la fraction la plus nombreuse de la population n'est pas encore représentée dans les conseils de la nation.

Il se déclare franchement radical.

4° LE CITOYEN JOSEPH THIVOLLET

Le citoyen Joseph Thivollet dit : Samedi on est venu m'annoncer que mon nom avait été lancé dans une réunion publique ; j'ai répondu que je viendrais m'expliquer devant les électeurs.

Tout d'abord, je vous déclare que je refuse, l'honneur qui m'est fait, mais je tiens à vous dire que mon ambition personnelle est satisfaite d'avoir été pendant trois jours candidat à la candidature. Soyez certains cependant que si je n'accepte pas d'être votre candidat, je ne déserte pas la cause du parti ; si la République était un jour en danger vous me verriez parmi vous, ainsi que je l'ai toujours été.

Je comprends que dans une nation personne n'a le droit d'aliéner sa souveraineté c'est pourquoi je trouve définitive la loi qui donne au mandat de député une durée de 4 années ; la durée de ce mandat est trop longue.

Si j'avais été votre candidat j'aurais commencé par remettre à votre comité ma démission en blanc et je serai venu à la fin de chaque session m'inspirer de vos desirs, rechercher quelles sont vos aspirations et vos vœux politiques.

Quand il aurait surgi un de ces cas spéciaux non prévus dans le programme, que j'aurais accepté, par exemple en cas de guerre. Hé bien ! je sais comment se font les voyages rapides, je vous aurais télégraphié d'organiser une grande réunion publique du corps électoral ; je serai venu vous demander votre avis sur cette question afin d'émettre un vote qui soit l'expression sincère de la volonté de mes électeurs.

C'est un long temps que je suis républicain, je suis aussi démocrate et j'estime que le suffrage universel doit être non seulement direct, mais immédiat.

Le jour où vous m'auriez confié un mandat spécial, tel par exemple que celui de la mise en accusation du ministère pour abus de pouvoir, je serai monté à la tribune et vous pouvez être certains que vous voudrez et vos desirs seraient arrivés au sein de l'assemblée, et si le président voulait m'interdire la parole, j'aurais fait observer que le règlement s'y opposait. Que me fait votre règlement ? lui aurais-je répondu. On ne connaît pas ça à la Guillaudière.

Voilà, citoyens, c'est le même que sous l'empire ; vous n'avez même pas eu le courage de réviser.

Mes électeurs m'ont envoyé pour dire ce qu'ils veulent et le suis fier de leur dire.

Voici trente ans que je fais de la politique, beaucoup m'ont monté sur les épaules pour arriver au pouvoir et si je n'ai pas les dos votés c'est que j'ai les épaules solides.

M. Barodet savait bien que pour tous ses collègues, les programmes n'étaient que des promesses faites pour obtenir l'élection et dont ensuite on ne s'occupe plus ; c'est pourquoi il a présenté sa proposition de réviser les cahiers de 1881.

Il est temps enfin que ce quartier qui est la Belleville Lyonnaise ne s'inquiète plus de l'escabeau de M. Gambetta que du veto de M. Clémenceau et aille enfin à l'Assemblée dire : Je viens ici apporter les vœux des électeurs de la Guillaudière, ce jardin de la France.

Sachez-le bien, le mandat de député n'est pas aussi difficile qu'on le pense. Vous êtes ici en réunion publique, vous venez de me désigner pour aller faire une commission, j'y vais et je la fais, et si on veut m'empêcher de la faire, je la fais réussir par les moyens que je vous ai indiqués.

Si un jour la République était menacée, vous me trouveriez avec vous pour la défendre, car la République est le gouvernement naturel de l'homme.

Ce discours a été frénétiquement applaudi.

5° LE CITOYEN SUSINI

Le citoyen Susini commence par déclarer que toute sa vie il a servi l'idée de la République, et si la ville de Lyon n'avait pas acclamé, il y a deux ans, le grand canonnier, le vénéré Blanqui, si le 4 septembre deux collèges électoraux n'avaient pas élu Bonnet-Duverrier, étant le disciple du premier et assuré de la sympathie de l'autre, enfin, si je n'étais pas indigne, j'en serais pas devant vous.

Car ce n'est pas pour envoyer un député de plus à une Chambre nommée en dehors de la constitution, au mépris des lois, que je suis devant vous.

L'orateur fait ensuite l'apologie du drapeau rouge, le drapeau de la Révolution, celui qu'il a arboré à Marseille, fait pour lequel il a été condamné et privé de ses droits civils par les juges de Bonaparte devenu ceux de Gambetta (Brevos).

Il combat le drapeau tricolore. Il dit que celui du peuple qu'on n'ose pas sortir de ses poches, il veut l'arborer à la Guillaudière (Applaudissements).

Le drapeau rouge n'a jamais été foulé aux pieds par l'étranger.

L'orateur combat vivement l'opportunisme et attaque violemment M. Gambetta.

Ce n'est pas un candidat qu'il faut jeter à la tête de ce ministère de bohémiens (triple salve d'applaudissements), mais une idée capable de soulever Paris et qui nous permette d'aller chercher dans les repaires ceux qui veulent venir nous y trouver. (Applaudissements prolongés.)

L'orateur montre la situation actuelle de la France livrée au cléricalisme.

D'un côté le peuple, de l'autre les bourgeois. Une assemblée de 300 députés, 300 valets de Gambetta. Comment voulez-vous que nous ne soyons pas révolutionnaires.

Il s'élève contre la bourgeoisie. Parlant du gouvernement, il montre qu'il a à sa disposition une armée toujours prête à défendre les privilèges et les iniquités sociales. Le gendarme et l'agent de police, puis au-dessus le prêtre qui bénit tout cela. (Applaudissements.)

Il déclare que nous devons nous attendre à tout de la part du dictateur, de celui qui nous a menacés à Belleville. C'est pourquoi il faut une protestation indignée qui représente une idée. Ceux qui l'ont insulté à Belleville, vous, moi, pouvons toujours nous attendre à être conduits où nous devrions l'être.

Depuis trois jours à Lyon, il y a la misère qui règne dans les ateliers et qui est la conséquence forcée des gaspillages de nos gouvernants.

Lyon fera l'acte révolutionnaire que je lui demande, car nous sommes plus avancés que les hommes de 93.

Si vous faites ce que je vous demande, dans six mois la Révolution sera accomplie.

Il dit que ce qui sortira de cette réunion, sera la condamnation ou la réhabilitation des nihilistes russes.

L'Europe républicaine a les yeux sur la Guillaudière.

Il fait l'apologie des nihilistes, car l'orateur a été privé de ses droits civils. A la suite de la manifestation marseillaise en faveur de Jessa Helfmann.

Condamné le 31 mai par le tribunal correctionnel, il ne pouvait en rappeler devant les magistrats de l'empire. Il en appelle devant le peuple formé en haute cour de justice.

Le verdict qui sortira d'ici sera commenté dans le monde entier. (Triple salve d'applaudissements.)

6° LE CITOYEN GUYOT

Ce candidat vient lire à la tribune un long travail, un véritable volume qui est l'exposé de son programme.

Cette lecture beaucoup trop longue fatigue l'assemblée et le président est obligé, après un vote, de lui retirer la parole.

7° LE CITOYEN JAVOT

Le citoyen Javot demande avant de discuter le programme que l'assemblée veuille bien lui permettre d'exposer la situation particulière dans laquelle il se trouve.

Conseiller municipal élu par le Comité de l'Alliance, il a reçu samedi la visite de délégués du comité des républicains radicaux socialistes, venant lui demander d'adhérer à leur candidature.

Il leur répondit sans réserves que son nom était leur disposition.

Or, hier, une autre délégation venait au nom du Comité Central, lui offrir également la candidature.

Il a répondu qu'il lui était impossible d'accepter, car, élu du Comité de l'Alliance, il ne pouvait pas abandonner le drapeau pour lequel il avait combattu et auquel il déclare rester fidèle. (Vifs applaudissements.)

Ceci dit, il ne croit pas utile de discuter à nouveau le programme, car le programme adopté dans la première réunion électorale, n'est que l'expression fidèle du mandat qu'il a reçu mission de défendre et qu'il a défendu au conseil municipal, en faisant prévaloir sous forme de vœux, toutes les clauses.

Tel il a été, tel il sera, toujours prêt à défendre les principes de la démocratie radicale.

Sa conduite passée est le plus sûr garant de sa conduite à venir. (Applaudissements.)

Le citoyen H. Albert fait observer que la liste des candidats locaux est épuisée et qu'il ne reste plus qu'à entendre les candidats exotiques.

Il demande à l'assemblée, s'il ne conviendrait pas de renvoyer cette audition à une réunion ultérieure.

Après une discussion, à laquelle prennent part les citoyens Chalvin, Soubie, Badinier et Fichel, l'assemblée renvoie sa seconde réunion à vendredi prochain.

Sur la proposition du citoyen Fichel, l'assemblée vote un blâme énergique aux juges de Marseille qui ont condamné Susini.

J. DAVERNY

La dépêche suivante arrivée après la séance n'a pu être lue :

« Albert, au Réveil lyonnais, Lyon. « Me renfermant dans ma résolution ancienne, je me vois obligé de décliner toute candidature. Amitiés. »

« Henri ROCHERFORT. »

SOUSCRIPTION POUR LES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

Total de la vingt-quatrième liste 2773 45

Ouvriers tullistes de la Crève-Rousse..... 36 50

Versé par la chambre syndicale des mineurs de St-Etienne..... 14 ..

Versé par le citoyen Vincent Cornet..... 150 ..

Chambre syndicale des tisseurs : J.-B. Vincent, 25 c. ; J.-Marie Lartard, 25 c. ; La famille Bouvard, 1 fr. ; Silve Tous, 50 c. ; J. Roussat, 50 c. ; Bizonon, 50 c. ; Rannot, 40 c. ; X., 5 c. ; Darnon, 50 c. — Total versé par le citoyen Granotier : 4 40

Chambre syndicale des tisseurs, Association de la rue St-François d'Assise, versé par le citoyen Granotier..... 5 ..

Collecte faite à l'enterrement civil de la citoyenne Bernard de St-Clair..... 7 60

Souscription de Villefranche : Berliot, 50 c. ; Pauthonier, 35 c. ; H. Revol, 50 c. ; Buis, tisseur, 50 c. ; Reynaud, tisseur, 25 c. ; Randalette, 25 c. ; Un empoussiéneur de caillards, 50 c. ; Un Comtoise de Leveilles (Doubs), 50 c. — Total..... 3 35

Collecte faite chez M. Pinet, cafetier aux 7 Chemins, versée par M. Pontet..... 3 65

Collecte faite par les ouvriers vœux de la maison Mesme, de la Meuche, versée par MM. Veldich et P. Banod..... 31 55

Total de la vingt-cinquième liste 3085 65

Erratum. — Lire dans notre n° d'hier : Cuillette faite au café Robert, rue Vieille-Monnaie, 17, au lieu de versé par le citoyen Robert, 4 50.

Les travailleurs de la teinture sur étoffes et sur la flote de Villefranche adressent leurs plus sincères remerciements aux habitants et à la chambre syndicale de Taras pour leur envoi de 120 fr. 55 ; à la chambre syndicale des ouvriers vanniers de Rou-dier, aux travailleurs de l'usine Saint-Rochon de Roanne la somme de 25 fr. 30 ; à la chambre syndicale des ouvriers tisseurs et robinetiers de Lyon la somme de 20 fr. ; aux ouvriers de l'atelier Raymond de Vienne (Isère) la somme de 35 fr. ; à la chambre syndicale des métallurgistes de Bourg-de-Thizy (Rhône) 50 fr. 45 ; le cercle des travailleurs de Chambéry ; à la chambre syndicale des tisseurs de Lyon 100 fr. ; le syndicat des ouvriers teinturiers de Bordeaux ; à la chambre syndicale des ouvriers maçons, plâtriers et cimentiers de Grenoble, aux ouvriers de l'atelier Forest et Deschamps de Roanne 30 fr. ; aux ouvriers de l'atelier Cherpain et Destre de Roanne 28 fr. 15 ; la société de prévoyance de la tannerie et corroierie lyonnaise 75 fr. ; aux chapeliers de Bourg-de-Péage, au groupe d'études sociales des travailleurs d'Ampieux de 41 fr. ; aux ouvriers de l'atelier du moulin Siegle 38 fr.

Nous sommes heureux de renouveler nos remerciements à ces Sociétés et ces citoyens pour leur marqueur notre reconnaissance pour la solidarité dont ils ont fait preuve à notre égard.

Pour la commission : Le Secrétaire, A. DESGRANGES. Le Président, G.-A. BUCKMANN.

Annonay, le 21 novembre.

Monsieur le directeur,

La somme de 100 fr. que vous avez reçue le 9 novembre, adressée par M. Fraisse du Freinage, a été envoyée par la chambre syndicale des ouvriers métallurgistes d'Annonay ; y ajouter le produit d'une souscription faite par ladite chambre, ce qui fait un deuxième versement, dont le produit est de 195 francs envoyé en mandat ci-contre.

Recevez, etc.

La Commission.

Nous recevons, d'un de nos abonnés, la lettre et la souscription suivantes, en faveur des grévistes de Villefranche : San-Andrés-de-Palomars (Espagne) 20 novembre 1881.

Monsieur,

Nous vous envoyons, en timbres poste, la somme de 11 fr. 25, montant d'une collecte des ouvriers imprimeurs sur étoffes (lyonnais), de chez M. Trinxé, à Saint-Andrés-de-Palomars (Espagne) faite au profit des grévistes de Villefranche.

Nous vous prions d'être notre interprète auprès d'eux pour leur dire combien nous leur souhaitons un heureux résultat.

Comptant également sur votre bienveillance, nous sommes priés de vouloir bien insérer notre lettre dans le plus prochain numéro du Réveil lyonnais.

Agitez, monsieur, nos remerciements et nos sincères salutations.

Tony BERNÉ, MERMEL, FRENET, Charles MATOY, NARIUS MATOY, WEBER, GERVOSY, GUYONNET, CLEMENT, P. ARDOUN.

Salle de l'Alcazar, rue de Séze, aux Brotteaux, dimanche, 27 novembre à 1 heure, AU PROFIT DES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE grande réunion publique organisée par la Fédération des chambres syndicales lyonnaises, la société de prévoyance et la chambre syndicale de la teinture.

ORDRE DU JOUR :

Question des salaires.

Orateurs inscrits ce jour : BUCKMANN, président de la commission exécutive de la grève de Villefranche. DESGRANGES, secrétaire de la même commission.

LENGER, de la chambre syndicale des mécaniciens similaires.

CHARVET, prud'homme des ouvriers teinturiers.

Nous faisons un appel chaleureux à tous les travailleurs sans exception pour apporter leur obole à cette grande œuvre humanitaire et secourir nos frères de Villefranche et leurs familles cruellement éprouvées dans la lutte qu'ils soutiennent pour revendiquer leurs droits à l'existence.

Nous espérons que notre appel sera entendu.

Pour la fédération, Le secrétaire, L. MATRAY.

Pour la société de prévoyance de la teinture lyonnaise, CHAPUIS.

Pour la chambre syndicale de la teinture lyonnaise, CHOLLET.

Nota. — Une fanfare prêtera son concours à cette œuvre, et jouera la Marseillaise à l'ouverture.

Cette réunion étant donnée au profit des grévistes de Villefranche, il sera perçu à la porte un droit d'entrée fixé à 0,25 cent.

HYGIÈNE

La fièvre typhoïde sévit en ce moment; aux Brocheaux, un grand nombre de cas se sont déclarés.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'épidémie tend à se propager.

On a recherché les causes qui pouvaient déterminer l'invasion du fléau. Il est incontestable que les égouts de la Ville se trouvent dans un état passablement anormal.

Certaines fosses d'aisance se déversent dans le canal public; de là, des exhalaisons pestilencieuses qui engendrent les symptômes précurseurs de l'épidémie.

Il est donc indispensable de procéder, dans le plus bref délai, à la désinfection des égouts, des fosses d'aisance, des ruissaux, en un mot, de tous les cloaques méphitiques que la ville de Lyon possède encore.

Plusieurs maisons sont d'une insalubrité notoire, et nous sommes obligés de rappeler qu'un sujet quelconque atteint de la maladie, peut la communiquer à un grand nombre de ceux qui l'approchent.

Les désinfectants existent en grande quantité, on n'a que l'embaras du choix; l'acide phénique est peut-être un des plus énergiques, le sulfate de fer et le chlorure de chaux reviennent à des prix d'une telle médiocrité qu'il serait déplorable de négliger ces moyens de salubrité.

Il est incontestable que l'administration municipale ne peut faire autrement que de s'occuper de cette question qui intéresse à un si haut point la santé publique.

Nous n'attendons pas moins d'elle, il y a urgence, selon nous.

Nous savons même que l'administration a déjà pris des mesures à ce sujet; elle pourra se heurter à certaines exigences des propriétaires; mais dit-il en résulter un conflit, il ne faut à aucun prix, transiger avec la question primordiale qui nous occupe, il y va de l'intérêt de tous.

DÉTAILLEMENT À FLEURVILLE

NOUVEAUX DÉTAILS

Nous empruntons à un de nos confrères, les détails suivants sur le détaillement qui s'est produit avant-hier matin sur la ligne de Paris à Genève, entre Fleurville et Saint-Albin :

Le train, en quittant les rails, a labouré le ballast sur un espace de cent cinquante mètres, puis tandis que trois wagons, dont un des sleepings-cars suivait la locomotive, les quatre derniers quittaient la voie et étaient précipités du haut d'un talus de trois à quatre mètres dans la prairie qui se trouve au bas.

Le premier, un wagon de première classe rencontra deux poteaux télégraphiques, arrachait complètement l'un, brisait l'autre mais, grâce à cet obstacle, il se trouva maintenu sur le talus, dans une position inclinée, et n'eut que quelques avaries.

Il n'en fut pas de même du second. Il culbuta du haut du talus et se braya complètement. Le train de la voiture s'est resté intact, les roues entonnées dans la terre à une profondeur de trente centimètres.

Les cinq voyageurs qu'il contenait furent blessés, deux grièvement. Les deux derniers wagons restés sur la voie, quoique hors des rails, n'eurent pas de mal.

Le serro-frein fut jeté à terre du haut de sa vigie, mais il ne fut pas blessé.

Les trois premiers wagons avaient suivi la locomotive qui fut arrêtée à deux cents mètres plus loin. Ils n'éprouvèrent aucun mal.

Presque tous ces voyageurs allaient soit en Suisse, soit en Italie. Lorsqu'il ressentirent la première secousse, qui les réveilla et qui fut suivie de trépidations et d'oscillations violentes, tous pressentirent une catastrophe et ce fut un affolement général.

Il serait difficile de dépeindre la scène qui se produisit lorsque l'accident fut arrivé; il faisait encore nuit noire, on se cherchait, on s'appelaient dans l'obscurité, les blessés criaient. Une jeune dame était ensevelie sous les lourds débris d'un poteau télégraphique; seule, elle fit preuve d'un grand sang-froid, indiquant elle-même le moyen de la délivrer promptement.

La gare de Fleurville organisa promptement des secours, pendant que les habitants de cette localité et de Saint-Albin, prévenus de l'accident, arrivaient, amenant des voitures pour transporter les blessés.

Nous avons donné dans notre numéro d'hier, le nom des blessés et la nature de leurs contusions.

Tout fait espérer qu'elles n'auront pas de suites graves, et que les victimes en seront quittes pour quelques jours de repos.

Notre confrère rappelle à ce propos que la commune de Saint-Albin, a été en 1867, le théâtre d'une catastrophe beaucoup plus grave que celle d'aujourd'hui.

Un train de plaisir allant d'Orange à Paris, avait déraillé à 800 mètres de l'endroit où a eu lieu l'accident d'aujourd'hui.

Huit wagons furent brisés, six voyageurs furent tués sur le coup et le nombre des blessés fut de vingt-cinq.

COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

La commission électorale des républicains radicaux socialistes de la troisième circonscription est prise de se réunir ce soir, à huit heures précises, chez M. Amblard, rue Sébastien-Gryphe, 4.

BADINIER.

Comité central indépendant des républicains radicaux de la 3^e circonscription.

Les membres de la commission exécutive, et les délégués des groupes du Comité central indépendant, sont invités à se réunir ce soir, 23 courant, à 8

heures précises, chez le citoyen Peclot, cafetier, rue de Charitres, angle de l'avenue de Saxe.

Très urgent.

Le secrétaire, DUMOLARD.

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

Les *Huguenots*, lundi soir, ont fait salle comble, nombre de personnes n'ont pu trouver place à cette représentation. Le succès obtenu par les artistes a été un véritable triomphe. MM. Salomon, Queyrel, Seguin, Mmes Baux, Dalmont, Dufau se sont surpassés, en présence des demandes qui lui ont été adressées la direction s'est empressée pour donner satisfaction au public, d'annoncer pour vendredi prochain une nouvelle représentation des *Huguenots*.

THÉÂTRE-BELLECOEUR

Aujourd'hui mercredi, avant dernière représentation de M^{me} Judic, et dernière de la *Femme à Papa*.

Demain jeudi 24, pour la clôture et les adieux de M^{me} Judic, représentation extraordinaire.

MÉNAGERIE BIDEL

Les amateurs d'émotions fortes ont dû être satisfaits à la séance d'hier soir. Les lions ayant fini leur travail et le dompteur sorti de la cage centrale, quelques personnes voulant, sans doute, connaître jusqu'où pouvait aller l'audace du belluaire ont crié bis; Bidel est alors rentré vers ses terribles fauves et leur a fait recommencer les exercices malgré les protestations de deux mille spectateurs qui se sont retirés haletants.

SPECTACLES DU 23 NOVEMBRE 1881

Grand-Théâtre

7 h. 3/4. — *Le Farfadet*.

Mireille.

La Fête de Nicette.

Théâtre des Célestins

7 h. 1/2. — *Le Serment d'Hercule*, com.

Les Jocrisses de l'Amour.

Théâtre Bellecour

7 h. 1/2. — *La Femme à Papa*.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)

A 8 h. 1/2, grande représentation.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 22 novembre, 5 heures soir.

Le centre des hautes pressions est sur le bassin de la mer Noire.

Le baromètre atteint 775 mm à Hiermansdatt, tandis que le thermomètre y est très bas et s'abaisse le matin jusqu'à 8.

La zone de pressions élevées s'étend d'ailleurs jusque sur nos régions (Lyon, 770 mm) mais la présence de bourrasques importantes sur les îles Britanniques maintient, en France un temps très doux. Hier matin, à 7 heures, la température atteignait 19 degrés à Biarritz.

Temps probable assez beau, brumeux.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CHRONIQUE LOCALE

On signale la présence à Lyon du conseil royal technique.

Ce conseil se compose de 7 membres, sous la présidence de M. Samuelson, grand manufacturier métallurgiste et membre du Parlement. Les autres membres sont M. Roscoe, recteur de l'université Victoria, à Manchester, le commissaire royal du musée de South-Kensington, plusieurs membres de la Chambre des communes, etc.

Il parcourra la France depuis un mois environ pour étudier l'enseignement technique. Il a visité plusieurs écoles importantes d'arts et métiers, dans lesquelles il doit recueillir les matériaux d'une vaste enquête parlementaire pour l'organisation de l'enseignement technique en Angleterre.

Ce conseil a visité notre école de la Martinière, la Martinière des filles, les cours de l'enseignement professionnel. L'école centrale lyonnaise, l'école de commerce, l'école des mines de Saint-Etienne, la condition des soies, les usines Gillet et Marnas, etc.

L'enseignement de la Martinière l'a surtout vivement intéressé.

Les commissaires anglais partent aujourd'hui pour Paris à 2 heures. Ils comptent voir demain l'école polytechnique.

Une assemblée générale de l'association des anciens élèves de l'école supérieure de commerce et de tissage a eu lieu dimanche dernier dans le local de l'école.

Les assistants étaient nombreux.

L'association, s'inspirant d'une idée émise au congrès géographique de Lyon, a exprimé le vœu que les élèves diplômés des écoles supérieures de commerce fussent admis à concourir aux examens qui donnent accès à la carrière consulaire.

Un vieillard de soixante-dix ans, le nommé Domagne, demeurant rue du Commerce, 4, a été renversé, avant-hier soir, vers six heures et demie, sur la place Sathonay, par une voiture attelée d'un cheval, conduite par le sieur M^{lle} Jules, garçon boulangier.

La victime, après avoir reçu les soins les plus pressés à la pharmacie Godard, rue Terme 15, a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

La jambe gauche a été fracturée en plusieurs endroits, et le grand âge de la victime fait craindre quelque complication fâcheuse.

C'est le deuxième accident de ce genre qui se produit à un jour d'intervalle, sur cette place.

Espérons que celui-là sera le dernier.

Madame Sage, débitante rue de la Poulallerie, ayant négligé de rentrer immédiatement dans sa cave, une barrique de vin qu'on lui avait amenée, a constaté sa disparition.

Cette façon de récolter le vin des autres pourra coûter cher à son auteur, si jamais il tombe sous la main de dame Thémis, dame bien sévère pour les disciples de Bacchus qui emploient de pareils moyens.

Procès-verbal a été dressé au sieur P... manœuvre, rue Sébastien Gryphe, que les gardiens de la paix ont surpris administrant à sa moitié une verte correction.

La conduite de P... paraîtra quelque peu excusable, lorsqu'on saura que celle-ci avait depuis trois jours déserté le domicile conjugal.

Dans un cas semblable, quel est le mari qui pourrait répondre de son premier mouvement ?...

Un feu de cheminée sans importance, s'est déclaré hier dans une maison portant le n° 128 du cours Lafayette.

Les voisins l'ont éteint presque aussitôt en jetant quelques seaux d'eau. Dégâts insignifiants.

La police de sûreté a fait avant-hier, une importante capture.

Le sieur Perdon, repris de justice des plus dangereux, qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt, a été arrêté et écroué à la prison St-Paul.

Un vol à l'étalage a été commis hier, au préjudice de M. Thomas, marchand de confections, quai St-Antoine.

Le voleur s'est emparé d'un gilet, d'un pantalon et d'un pardessus.

Voilà un monsieur qui ne se plaindra pas de son tailleur.

Sur la réquisition de M. Gauthier, bijoutier, grande rue de la Croix-Rousse, les gardiens de la paix ont procédé à l'arrestation de la nommée Rollet Anne, âgée de 27 ans, journalière, disant habiter la commune de Châtillon-les-Dombes (Ain).

Cette femme avait essayé, dans la journée d'avant-hier de lui vendre un bracelet en or, d'une valeur de 240 francs environ, dont elle n'a pu justifier la possession.

Conduite devant le commissaire de police du quartier, elle a été sur l'ordre de ce magistrat écrouée pour vol.

Le nommé Fayard Joseph, âgé de cinquante-trois ans, manœuvre, sans domicile fixe, a été arrêté hier matin, sous l'inculpation de vol, au préjudice de M. Beau Hippolyte, boulanger, à Caluire.

Cet audacieux voleur, de passage dans cette commune, a pénétré dans un hangar et a enlevé divers objets de harnachement d'une valeur de 25 francs environ.

Ses allures suspectes, et le soin avec lequel il dissimulait sous sa blouse les objets volés, ont éveillé l'attention d'un habitant, qui l'a signalé au garde de la commune.

Conduit par ce dernier devant le commissaire de police de la Croix-Rousse, il a été écroué par les soins de ce magistrat.

COURS GRATUIT DE MUSIQUE VOCALE (méthode usuelle). — Pour les adultes hommes, au siège de la Société « l'Alliance Chorale », 4, place Bellefleur.

Le cours comprendra la lecture de la musique, exercices d'intonation, de mesures, la transposition et enfin l'étude des chœurs.

Ce cours sera professé par M. Moley, directeur de la Société.

On peut se faire inscrire les jours de leçon, les mardis et samedis, à 9 heures du soir.

Dimanche 27 courant à 7 heures du soir au café de l'Industrie, chez le citoyen Perrot, chemin de Gerland.

M. Allier, artiste lyrique donnera une soirée chantante avec le concours de plusieurs amateurs de mérite.

Cette soirée est donnée au bénéfice des grévistes de Villefranche et du Sou des écoles du quartier.

Nous engageons vivement les travailleurs qui veulent venir en aide à leurs frères de Villefranche à ne pas manquer cette soirée agréable.

Samson en soulageant ses semblables est une devise républicaine.

L'entrée sera gratuite.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 22 novembre

PRÉSIDENCE DE M. MONFÉLIX, CONSEILLER

Première affaire. — Faux

Pierre-Jury, 26 ans, employé de commerce, est accusé de faux.

Au mois de juin 1880, le nommé Pierre-Jury était débiteur d'une somme de 4200 fr. environ envers le sieur Brivot, restaurateur à Lyon.

Brivot, ayant réclamé avec instance le paiement de ce qui lui était dû, Jury lui remit après les avoir endossés à son nom deux billets à ordre, l'un de 800 fr., l'autre de 600 fr.

Le premier de ces billets souscrit le 16 juin 1880 à l'ordre de Jury, payable le 15 septembre suivant, portait la fausse signature du sieur Duvernay.

Le billet de 600 francs daté du 16 août 1880, payable le deux octobre suivant, était revêtu de la fausse signature : P. Chausson.

L'effet de 800 francs ayant été protesté à l'échéance, le sieur Brivot en demanda le remboursement à l'accusé qui lui offrit en échange deux autres billets signés Rolland, l'un de 400 fr. et l'autre de 450 fr. échéant les 5 novembre et 5 décembre suivant.

Tous ces billets étaient faux.

Ministère public : M. Boyer, substitut du procureur général.

Défenseur : M. Emmanuel Brun.

Jury est acquitté.

Deuxième affaire. — Vol qualifié

Jean-Antoine Parcel, sans domicile fixe, est accusé de vol qualifié.

Dans la nuit du 9 au 10 juillet 1881, des malfaiteurs, après avoir escaladé une fenêtre, s'introduisaient dans les ateliers de MM. Maillier et Daspelle, teinturiers à Lyon, Grande-Rue-St-Clair, 68, où ils s'emparèrent de 500 kilogrammes de soie d'une valeur de 5.000 fr. qu'ils emportèrent dans deux sacs.

Dans la même nuit, vers 3 heures 1/2 du matin, les employés de l'octroi en surveillance sur la Saône au ponton de la Caille,

aperçurent une barque qui venait d'aborder sur la rive gauche. Ils s'approchèrent et se trouvèrent en présence de trois individus qui déchargèrent deux sacs.

Deux de ces individus prirent la fuite en toute hâte; le troisième, qui n'était autre que le sieur Jean-Antoine Parcel, prétendit que les sacs ne renfermaient que de vieux chiffons.

Cette déclaration ayant paru mensongère aux agents, ces derniers ouvrirent les sacs et reconnurent qu'ils contenaient de la soie. Parcel essaya alors de s'enfuir, mais il fut bientôt arrêté et put être maintenu par les employés, malgré la vive résistance qu'il leur opposa et la violence dont il ne craignit pas d'user à leur égard.

La soie saisie fut présentée à M. Maillier qui la reconnut sans hésitation.

Parcel n'a sa culpabilité : il dit qu'il dormait dans la barque, quand les voleurs l'ont pris.

Ministère public : M. Boyer.

Défenseur : M. Bérard.

Parcel, vu ses mauvais antécédents, se voit refuser le bénéfice des circonstances atténuantes.

Il est condamné à 10 ans de réclusion.

Tribunal correctionnel de Lyon

Choquer son verre contre celui du premier venu est une imprudence dont on a quelquefois lieu de se repentir : Bianchetti Jean en est un exemple.

Sortant d'un comptoir de la rue de Bellefleur, avant-hier, vers 5 heures du matin, en compagnie de trois autres il se vit pressé, bousculé, puis dépouillé adroitement de 3 pièces de cinq francs qu'il avait en la naïveté de montrer.

Il les retrouva sur le boulevard de la Croix-Rousse, jouant au palet avec ses pièces de cent sous et, en présence de ses réclamations, on consentit à lui en rendre une, mais en même temps on le dépouilla, non moins adroitement que la première fois, de son porte-monnaie renfermant une somme de vingt francs.

Cette fois, la victime jeta des cris de paon et les gardiens de la paix, attirés par le bruit, purent arrêter le nommé Félix Souteyrand, demeurant rue Luiziome.

Ce dernier, qui comparait, hier, devant le tribunal, a essayé — naturellement — de rejeter sur ces deux complices la responsabilité de ce vol.

Les juges ont écouté ses explications, mais ne les ont pas goûtées, et Souteyrand s'est entendu condamner à trois mois de prison.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Ancy. — Mercredi dernier, vers trois heures du soir, paisait tranquillement un jeune poulain de dix-huit mois appartenant au sieur Montel, au lieu des Humberts, lorsque trois chiens, voyant un homme traverser le pré, s'élançèrent de son côté pour aboyer après lui; mais l'un d'eux, appartenant au sieur Lepin, conseiller municipal, se jeta sur le cheval qui, effrayé, arracha le pieu qui le retenait attaché, se cabra et tomba à la renverse. C'est à grand peine qu'on put ramener la pauvre bête à l'écurie.

M. Rivière, vétérinaire à l'Arbresle, appelé, constata la fracture des reins. Cet animal a vécu jusqu'à samedi soir. C'est une perte de 400 fr. pour le propriétaire.

LOIRE

NOS TRAMWAYS A VAPEUR

Les essais continuent avec le plus entier succès et l'ouverture du service dans l'intérieur de la ville, parcoures de Bellevue-Terrasse, ne sera pas retardée au-delà du 15 décembre ainsi que nous l'avons annoncé.

Le service du réseau concédé et actuellement en construction, nécessitera, lorsqu'il sera complet, environ 30 locomotives et une centaine de wagons.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Robert, chef d'escadron à l'état-major particulier de l'artillerie et sous-directeur de la manufacture d'armes de St-Etienne, a été nommé directeur en remplacement de M. Maigrier, promu général.

M. l'intendant général Blondeau, en tournée d'inspection, est arrivé hier soir dans notre ville.

On a arrêté, la nuit dernière, le sieur Tamet qui, on s'en souvient, a frappé d'un coup de rasoir, au visage, le nommé Hirsch, avec lequel il se querellait dans la soirée du 14 novembre.

Tamet s'était, jusque-là, dérobé aux recherches de la police.

Saint-Pierre-de-Bœuf. — La commission d'initiative qui s'est formée dans cette commune pour la création d'une société dont le but est de venir en aide à la vieillesse, remercie chaleureusement les habitants de cette commune qui ont répondu à son appel.

La commission exécutive qui a été nommée dans la dernière réunion convoquera très prochainement les adhérents, afin de nommer les administrateurs de cette société.

Pour la commission :

Le Rapporteur, SAGE.

ISÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

Grenoble. Dans sa séance d'hier, le conseil a renvoyé à la commission des travaux le rapport de M. Morceron, ingénieur, sur le plan d'alignement des nouveaux travaux.

Une proposition de M. Marquand relative à l'ouverture de deux rues dans l'ancienne ville, l'une en prolongement de la rue de la Halle jusqu'à la rue Fer-à-Cheval, a été également renvoyée à la même Commission.

Le conseil a voté en outre l'impression et la distribution du rapport de M. Morceron.

M. le maire a soumis au conseil un exposé détaillé sur l'organisation de cours d'instruction secondaire pour les jeunes filles, dans les conditions prévues par la loi du 21 décembre 1880 et par les décrets du 28 juillet 1881.

SAONE-ET-LOIRE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Macon. — Au deuxième tour de scrutin qui a eu lieu à Tramayons pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Chantini, élu conseiller général, M. Marlinot, maire de Bourgoin, candidat républicain, a été élu par 651 voix contre 675 données à son concurrent, M. le docteur Canard.

MORT ACCIDENTELLE

Le nommé Laurent Tivencet, âgé de 45 ans, journalier demeurant à Truignaux, qui travaillait chez le sieur Lafay, tanneur, au même lieu, est tombé accidentellement la tête en avant, dans une fosse qu'il remplissait d'écorce.

Sa chute a été si malheureuse qu'il s'est fracturé le crâne et est mort deux heures après de sa blessure.

DERNIÈRE HEURE

L'AMBASSADEUR ALLEMAND

Paris, 22 novembre.

Après instructions reçues à Berlin, le comte Munster retourne à Londres; Herbert Bismarck, fils du chancelier, accompagne l'ambassadeur en qualité de secrétaire; il avait, du reste, la mission secrète d'offrir à l'Angleterre la possession entière de l'Égypte, afin de troubler les relations de la France et de l'Angleterre.

Cette proposition fut reçue avec froideur par lord Granville. La mission est considérée comme ayant échoué.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Paris, 22 novembre.

On annonce que M. Paul Bert prépare un projet de loi tendant à régler dans l'esprit concordataire les rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Après la lecture du projet et sa discussion en conseil des ministres, il sera déposé sur le bureau de la Chambre.

LE REFUS DE M. DE FREYCINET

Paris, 22 novembre.

M. de Freycinet à qui le poste de gouverneur général de l'Algérie avait été offert, a demandé un délai avant de donner une réponse définitive : ce délai expirait ce matin. M. de Freycinet refuse.

RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES

Paris, 22 novembre.

La réunion plénière des gauches, cette après-midi, s'est prolongée tard. Le but était la reconstitution des anciens groupes pour écarter la question des rivalités de personnes.

Elle a nommé M. Guichard président.

ALI-BEN-AMAR

Tunis, 22 novembre.

Ali ben Amar, après le combat avec la colonne Philibert, Aubigny et Laroque, a réussi à s'échapper pendant la nuit avec vingt-cinq cavaliers.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Mardi 22 novembre, 11 h. soir.

CAUSERIE MÉDICALE

Une chose qui est généralement ignorée des personnes faisant usage de reconstituants, c'est que l'appauvrissement du sang qui résulte de la chlorose, des maladies en général, des veilles, des convalescences prolongées et de l'abus des plaisirs dangereux, est toujours accompagné de l'infirmité des forces assimilatrices. Il est donc essentiel, pour recouvrer ces forces, de préparer les organes nécessaires au fonctionnement de la vie, à recevoir les aliments dont un corps débilité ne peut profiter qu'à la condition que ces aliments soient digérés. Comprenez combien peu est justifiée la mode qui fait faire des phosphates, des ferrugineux et des médicaments appelés improprement nutritifs, un emploi aussi immodéré qu'irréflecti, un habile praticien, M. L. V. BERTAND, pharmacien à Lyon, a su faire justice de ces théories thérapeutiques basées au grand jour, uniquement sur des hypothèses et des absurdités. Aussi, ne saurions-nous trop recommander le vin qui porte son nom comme le tonique le plus propre à rendre aux organes affaiblis l'énergie qui leur manque, à disposer l'estomac le plus faible et le plus délicat au travail de la digestion : à restituer enfin au sang appauvri la richesse qu'il a perdue. Le **Vin Bertrand** se trouve chez son inventeur, rue Confort, 12, à Lyon, ainsi que dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.
Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance
Aug. DESPORTES
14, Quai de Vaise, Lyon
Nettoyage de montre..... 2 fr. 50
Grand ressort de Genève..... 2 fr.
Réveil, depuis..... 6 fr. 50
Montres à cylindre, argent depuis 25 fr.
Tout est garanti

HERNIES

sans opérations, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage.
MAISON D'ACCOUCHEMENTS
Mme Sonéclauze Barjot, diplômée de 1re classe tient des pensionnaires. Cabinet de 2 à 5 heures. Prix modérés. Lyon, 41, cours Morand. Maison de convalescence aux charmes.

VIN DE QUINQUINA

AU VIN D'ESPAGNE
De Joseph DENAUX
Le litre, 5 fr. — Le demi-litre, 2 fr. 50 c.
52, R. DE LA CHARITÉ & 49, R. FRANKLIN
Envoi franco par 4 litres

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie L'ANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

MAISON DE SANTÉ

et de Convalescence
A MEYZIEU (ISÈRE), PRÈS LYON
Hydrothérapie, électrothérapie, lactothérapie. Traitement spécial des affections nerveuses et osseuses, sous la direction du docteur COURJON, de la Faculté de Paris.
Soins donnés par les religieuses

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins
PARAISSANT A LYON, LE DIMANCHE
Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.
Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.
Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

Maison recommandée par le bon marché, la solidité et la bonne exécution de ses nouvelles poses de Dents et Dentiers artificiels, dont la forme et la nuance sont exactement semblables aux dents naturelles, se plaçant sans douleur et sans extraction de racines.
POMPIEN, dentiste
BREVETÉ S. G. D. G.
107, Cours de la Liberté, LYON
Opérations, Plombage, Nettoyage des Dents, etc., etc.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE
journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.
Prix : 8 francs par an

En Vente partout

la troisième livraison illustrée
MÉMOIRES DE MONSIEUR CLAUDE
CHIEF DE LA POLICE DE SURETÉ SOUS LE SECOND EMPIRE
Deux Livraisons par semaine
Une Série tous les 15 Jours
10 C. LA LIVRAISON — 50 C. LA SÉRIE
Dépôt spécial chez M. EVARD, Libraire, 17, rue des Archers, près la rue de la République, LYON.

DÉCOUVERTE HUMANITAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques et de tous les inconvénients de la bouche, par l'ÉLIXIR SOUVERAIN des ALPES en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. ROYER, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

BANQUE GÉNÉRALE

DE LYON
Rue de la Bourse 8 et 10
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.
Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :
A vue, 2 0/0
A 3 mois, 3 0/0
A 6 mois, 4 0/0
A 1 an, 4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus, 5 0/0
Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE
Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Mouliniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon
Le Jeudi et le Dimanche
Il donne le cours exact des Blés, Farines, et autres céréales de tous les pays.
Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.
Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.
On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. DIDIER, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57 ; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de suite ; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance
Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés LAURENT PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.
20.000 fr. sont offerts à la personne qui prouvera qu'elle n'est pas revenue à la vie par l'emploi de l'Élixir anti-anémique Saint-Antoine. (Anémie, chlorose, pâles couleurs, dysménorrhée, etc., etc.) Dépôt : Pharmacie, 3, rue Dubois, Lyon, et toutes les pharmacies.

Le vin dépuratif de la Grande Pharmacie St-Antoine, 3 rue Dubois, et 24, rue Mercière, est le meilleur et le moins cher : 6 fr. le litre. Plus de 100 litres sont vendus journellement.

HYGIÈNE DU TEINT

Éclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, en la débarrassant des rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le Lait antiphépieux ou Lait Candès.
Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesses, tâches de rousseur, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupée de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.
CANDÈS et Co, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

GUÉRISON PHTHISIE PULMONAIRE

de la Bronchite chronique, traitement nouveau. Brochure de 136 pages, 13e édition, par le docteur JULES BOYER, de Paris. — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste, à M. Delahaye, libraire éditeur, place de l'École-de-Médecine, 23, Paris. Se trouve aussi à Lyon dans les pharmacies Bernoud, 3, rue de la République ; Estragnat, place Kleber ; Faurie, place des Terreaux.
Dr Gaillard, 1, quai de la Charité, Lyon
Le Directeur-Gérant, TONT LOUP
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des maux, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivant de ce fluide ; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphie stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent ; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs) ; la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'inconvénient, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les maux, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de plantes étioilées qui, venues sous un épaïs ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se sont élevées sans prendre ni forces ni consistance, et déperissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.

On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'essoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou ; mais souvent tous ces indices manquent, et la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insatiable aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang ; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte : les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets ; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'un efficacité vraiment remarquable, l'Élixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globules rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître toutes les maux d'une période redoutablement pénible ; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Élixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait inappréciable, à l'aide duquel ils reprennent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie ; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les maux qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Élixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

Dr T. A.

DÉPÔT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

MAISONS SECRÈTES

CONSULTATIONS tous les jours, de 3 à 5 h. ; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

POUR UN COMMERCE

On demande à louer ou acheter dans Lyon un local de 500 à 600 mètres, avec caves, appartements au-dessus. Répondre aux initiales F. G. H., poste restante, Lyon, Terreaux.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

MADAME STÉPHANIE

Prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1er.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50

GRANDE

PHARMACIE DES BROTTEAUX

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, rue Cuvier — LYON
HERBORISTERIE ET DROGUERIE
Vastes Laboratoires hors barrières
Maison ne redoutant aucune concurrence pour le bon marché, la pureté et la bonne préparation de ses produits
Ordonnances médicales tarifées 30 pour cent au-dessus des prix ordinaires des autres pharmacies
SEUL ET UNIQUE DÉPÔT DU ROB DÉPURATIF DU DOCTEUR SAN-PIETRO, DE MADRID
Infaillible contre les acrotés et les vices du sang, démangeaisons, rougeurs, dartres, boutons, douleurs, etc.
C'est par milliers que l'on compte les guérisons obtenues par ce précieux dépuratif
Prix net, 5 fr. 50 le litre et 3 fr. le demi-litre — Remise 10 pour cent par 6 litres
PRÉPARATION SPÉCIALE EN GRAND DE TOUS LES VINS DE QUINQUINA
au Bordeaux, Malaga, Madère, Frontignan, écorces d'oranges amères, ferrugineux, etc.
Vendus à des prix extraordinaires de bon marché
Envoi à domicile, dans Lyon et la banlieue, dans les deux heures de la réception de l'ordre. Expédition en province franco pour toute demande atteignant le chiffre de 25 francs

MAISON

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

VOULEZ-VOUS

guérir votre rhume, prenez le Régime homéopathique du Dr Schismann, 90 c. la boîte de 100 grammes : Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiaigreuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

ON DEMANDE

deux bons élèves à la Grande Pharmacie Saint-Antoine, 3, rue Dubois et 24 rue Mercière.

ON DEMANDE

des copistes à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon

ON DEMANDE

à louer appartement de 4 à 5 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, du Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

OCCASION

A VENDRE deux billards réparés à neuf, s'adresser rue Rugeaud, 90. Réparations de billards et meubles en tous genres.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER succurs
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix Fixes

INJECTION BARRAJA

usage infaillible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon